

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/1610/Corr.1
29 décembre 1950
FRANCAIS SEULEMENT

Cinquième session
Point 13 de l'ordre du jour

EXAMEN DES PETITIONS

Résolution adoptée par l'Assemblée générale à
sa 316ème séance plénière, le 2 décembre 1950

(adoptée sur le rapport de la Quatrième Commission (A/1546))

CORRIGENDUM

Première page :

Supprimer le dernier paragraphe commençant par "Considérant également que
les pétitions anonymes ne doivent pas "

